



Le statut d'auto entrepreneur et l'organisation d'évènements

Par **kesako**, le **09/04/2013** à **17:20**

Bonjour à tous et merci par avance aux personnes qui seront en mesure de répondre à mes interrogations.

J'organise de manière très sporadique des soirées commerciales (entrée payante) env 4 fois/ans.

mon volume d'activité étant trop faible pour envisager de passer sous un autre statut juridique que celui d'auto entrepreneur je n'envisage donc pas d'en changer.

Cependant, je m'interrogeais quand aux charges sociales relatives à mon activité.

En effet, l'organisation de soirée nécessite la location d'un lieu qui est de loin le plus gros poste de dépense (50% minimum du C.A) et il n'est pas le seul il faut lui ajouter (l'achat des boissons, le paiement du DJ, des barmens etc...)

Ma question est donc la suivante :

Est ce que le coût de la location du lieu peut passer dans la case "chiffre d'affaire réalisé dans une activité d'achat/revente" car, en quelque sorte les gens payent une part de la location dans leur prix d'entrée, celui ci fait donc bien partie du service qui leur est vendu. au même titre qu'une activité "d'hébergement".

Cela abaisserait le taux sur cette dépense et rendrait ainsi mon activité viable.

En effet, il m'arrive de devoir payer plus de charges que je n'ai réalisé de bénéfices autrement dit de travailler à perte sur une activité pourtant rentable au départ à cause de cette charge locative.

merci à tous